

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**
Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **03/04/2025**

Date d'affichage : **03/04/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER
Patricia PENCHENAT	à	Geoffrey PECAUD
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE
Christiane COLOMBO	à	Danielle CERTIER

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes à compter de 2022.

Elle expose que l'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, la loi n° 2023-1322 du

N° 2025/04/10-03

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par ailleurs, l'application du référentiel M57 a été généralisée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

Le détail de celles-ci sont exposées dans le rapport sur le CFU adressé aux membres du conseil municipal.

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **résultat excédentaire de 6 005 947,78 €** (contre 6 230 446,68 € en 2023). **En investissement**, le résultat de clôture de la section s'élève à **+ 6 311 261,76 €** (contre + 4 804 057,07 € en 2023).

Enfin, l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune. Ces résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif de l'exercice 2025.

Vu le rapport sur le compte financier unique de l'exercice 2024,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christiane LARDAT et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

N° 2025/04/10-03

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**OPERATIONS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement - Mandats émis : 17 369 465,14 €

Section d'investissement - Mandats émis : 4 412 317,84 €

Total Dépenses : **21 781 782,98 €**

Section de fonctionnement - Titres émis : 20 994 966,24 €

Section d'investissement - Titres émis : 5 919 522,53 €

Total Recettes : **26 914 488,77 €****RESULTATS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement (excédent) :+ 3 625 501,10 €

Section d'investissement (excédent) :+ 1 507 204,69 €

Total :+ **5 132 705,79 €****RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES :**

Section de fonctionnement (excédent) : + 2 380 446,68 €

Section d'investissement (excédent) : + 4 804 057,07 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (exercice + antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) : + 6 005 947,78 €

Section d'investissement (excédent) : + 6 311 261,76 €

Total Excédent : **12 317 209,54 €****RESTES A REALISER : Section d'investissement**

Dépenses : 11 893 569,41 €

Recettes : 4 469 189,92 €

Solde des RAR :- **7 424 379,49 €****RESULTATS CUMULES :**

Section de fonctionnement (excédent) : + 6 005 947,78 €

Section d'investissement (déficit) :- 1 113 117,73 €

Total Excédent : **4 892 830,05 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 22 POUR - 8 CONTRE** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

On peut le résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	5 750 000,00	4 684 298,50	81,47%
012	Charges de personnel	9 900 000,00	9 870 269,63	99,70%
014	Atténuations de produits	721 000,00	720 103,79	99,88%
65	Autres charges gestion courante	1 186 000,00	1 118 093,19	94,27%
66	Charges financières	170 000,00	156 520,18	92,07%
67	Charges spécifiques	20 934,68	11 699,13	55,88%
	Dépenses réelles	17 747 934,68	16 560 984,42	93,31%
023	Virement à la section d'investissement	3 076 500,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre	1 710 000,00	808 480,72	47,28%
	Dépenses d'ordre	4 786 500,00	808 480,72	16,89%
	Total Dépenses	22 534 434,68	17 369 465,14	77,08%

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
013	Atténuations de charges	50 000,00	85 510,42	171,02%
70	Produits des services	1 730 000,00	1 890 442,90	109,27%
73	Impôts & taxes	826 030,00	826 029,44	100,00%
731	Fiscalité locale	12 940 000,00	13 378 033,76	103,39%
74	Dotations & participations	1 738 000,00	1 856 951,11	106,84%
75	Autres produits gestion courante	2 787 958,00	2 864 011,56	102,73%
77	Produits spécifiques	2 000,00	14 347,00	717,35%
	Recettes réelles	20 073 988,00	20 915 326,19	104,19%
042	Opérations d'ordre	80 000,00	79 640,05	99,55%
	Recettes d'ordre	80 000,00	79 640,05	99,55%
002	Excédent reporté	2 380 446,68	2 380 446,68	100,00%
	Total Recettes	22 534 434,68	23 375 412,92	103,73%

INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
10	Dotations & réserves	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	2 000,00	0,00	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	1 030 000,00	1 004 757,82	97,55%
20	Immobilisations incorporelles	911 055,95	448 924,78	49,28%
204	Subventions d'équipement versées	641 119,34	68 194,40	10,64%
21	Immobilisations corporelles	1 843 880,06	716 465,57	38,86%
23	Immobilisations en cours	14 585 840,92	1 908 710,22	13,09%
26	Titres & participations			
	Dépenses réelles	19 013 896,27	4 147 052,79	21,81%
040	Opérations d'ordre	80 000,00	79 640,05	99,55%
041	Opérations patrimoniales	194 851,00	185 625,00	95,27%
	Dépenses d'ordre	274 851,00	265 265,05	96,51%
	Total Dépenses	19 288 747,27	4 412 317,84	22,88%

RAR

11 893 569,41

Chap	Libellé	BP + DM	Réali	%
10	Dotations & réserves	4 636 000,00	4 497 778,75	97,02%
13	Subventions d'investissement	4 865 339,20	423 263,30	8,70%
16	Emprunts & dettes assimilées	2 000,00	3 538,07	176,90%
21	Immobilisations corporelles		836,69	
	Recettes réelles	9 503 339,20	4 925 416,81	51,83%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 076 500,00	0,00	0,00%
024	Produits des cessions	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre	1 710 000,00	808 480,72	47,28%
041	Opérations patrimoniales	194 851,00	185 625,00	95,27%
	Recettes d'ordre	4 981 351,00	994 105,72	19,96%
001	Solde d'exécution reporté	4 804 057,07	4 804 057,07	100,00%
	Total Recettes	19 288 747,27	10 723 579,60	55,60%

RAR

4 469 189,92

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	17 369 465,14	20 994 966,24	3 625 501,10
	Investissement	4 412 317,84	5 919 522,53	1 507 204,69
Report de l'exercice précédent	Fonctionnement		2 380 446,68	2 380 446,68
	Investissement		4 804 057,07	4 804 057,07
RESULTAT DE CLOTURE	Fonctionnement			6 005 947,78
	Investissement			6 311 261,76
Restes à réaliser	Investissement	11 893 569,41	4 469 189,92	-7 424 379,49
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement			6 005 947,78
	Investissement			-1 113 117,73
TOTAL				4 892 830,05

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **excédent de 6 005 947,78 €** (contre 6 230 446,68 € en 2023).

En investissement, le résultat de clôture de la section est un **excédent de 6 311 261,76 €** (contre 4 804 057,07 € en 2023).

A –DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **16 560 984,42 €** et enregistrent une augmentation de **5,08 %** par rapport au compte financier 2023.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à **4 684 298,50 €** en augmentation de **5,32 %** (+236 684,09 €) et représente 28,29 % des dépenses réelles.

La hausse la plus importante concerne les fournitures diverses (+91 461 €).

Au sein de celles-ci, on trouve des dépenses pour l'achat de vaisselle pour se conformer à la loi Egalim pour 12 075 €, le reste correspondant à des dépenses diverses pour le fonctionnement des services (notamment pour les travaux en régie, par exemple l'aménagement du parc Marceau) ou les réparations de matériel.

Les achats de prestations de service augmentent quant à eux d'environ 84 851 €, avec notamment la mise en scène des décors de Noël et les différentes animations.

Viennent ensuite les dépenses d'alimentation pour la restauration
combustibles (+ 50 235 €), les honoraires divers (+48 746 €) et les c
dommages aux biens et RC (+41 325 €).

Les principales évolutions sont les suivantes :

Fournitures diverses	91 461 €
Achat de prestations de services	84 851 €
Alimentation	58 371 €
Combustibles	50 235 €
Honoraires	48 746 €
Assurances	41 325 €
Entretien de bâtiments	38 916 €
Entretien de voirie	29 216 €
Frais de contentieux	28 083 €
Entretien bois & forêts	17 508 €
Contrats de prestations de services	-63 626 €
Energie, électricité	-50 252 €
Autres locations mobilières	-46 929 €
Formation	-25 918 €
Frais de télécommunication	-29 460 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à **9 870 269,63 €** et augmente de 4,58 %
(+432 612 €).

Cette augmentation concerne principalement les agents non titulaires (+410 586 €) alors que
les dépenses pour les titulaires augmentent de 62 915 € dont environ 31 k€ pour le
glissement vieillesse technicité (GVT) et que les contrats aidés baissent de 45 182 €.
L'année 2024 a également enregistré l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les
agents publics et la revalorisation du Smic horaire brut de 1,13 %.

Le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à
59,89 %, contre 58,9 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL
2023).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) s'élève à **720 103,79 €** soit en baisse d'environ
21 000 € par rapport à 2023 du fait que le reversement de la part départementale de la taxe
de séjour est désormais réalisé par écritures extra budgétaires.
Le reste correspond à des dégrèvements de THLV (+ 5664 €) et au reversement du FNGIR
(fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € qui demeure
inchangé.

Le chapitre 65 transferts versés (subventions, participations) s'élève à **1 118 093,19 €**, en
hausse de 18,55 % (+174 982 €), du fait principalement de l'augmentation de la participation
communale à la gestion des crèches (+200 826 €), des subventions aux associations
(+39 413 €) et des indemnités et charges des élus (+18 494 €).
Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des charges courantes (-38 727
€) qui étaient exceptionnelles en 2023 avec les transactions pour imprévision réalisées pour
les marchés de l'alimentation et des produits ménagers (-35 464 €), et de la subvention au
CCAS (-50 300 €).

Le chapitre 66 (frais financiers) s'élève à **156 520,18 €**, en baisse de 32 233 € (-17,08 %).
Au 31/12/2024, la dette communale s'élève à 5 151 401 € et se compose de 12 emprunts (5
de moins qu'en 2023).

Le chapitre 67 (charges spécifiques) s'élève à **11 699,13 €** (+ 9 440 €) et concerne les
annulations de recettes sur exercices antérieurs.

B – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250410-DCM20250410_03-DE

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **20 915 326,19 €** et enregistrent une baisse de **4,16 % (-907 026,09 €)** par rapport à 2023.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à **1 890 442,90 €**, en légère hausse (+13 322,21 €) par rapport à 2023.

Le chapitre 73 - impôts et taxes comprend l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2023.

La fiscalité locale (chapitre 731) représente un total de **13 378 033,76 €** en augmentation de 1,57 % (+ 206 883,30 €).

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes (incluant les rôles supplémentaires) pour **11 281 535 €**, soit + 3,77 % (+ 409 679 €) avec la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 %,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 181 792 € soit -181 162,91 € (-13,29 %),
- et diverses autres taxes pour un total de 914 706,56 € (-21 633 €) : taxe de séjour (267 876,21 € soit -23 385 €), taxe sur l'électricité (431 274,22 € soit -54 786 €), redevances d'occupation du domaine public pour les marchés forains (82 188,45 € soit + 36 486 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (133 367,68 € soit + 20 052 €).

Le **produit des contributions directes (11 281 535 €)** se décompose comme suit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 2 080 928 € (-3,22 %, la THLV n'étant plus perçue par la commune)
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9 075 288 € (+5,21 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 88 423 € (+3,82 %)
- Rôles supplémentaires sur exercices antérieurs : 26 763 €

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 856 951,11 €**, en hausse de 3,84 % (soit + 68 690 €).

En effet, l'encaissement de la compensation pour perte de THLV (143 250 €) vient compenser la baisse de diverses dotations ou participations comme la DGF (-57 396 €), la participation de l'Etat au poste de chef de projet PVD et autres participations (-52 195 €).

Ce chapitre enregistre également la participation pour les dispositifs de recueil de titres sécurisés (28 616 € soit + 10 116 €) et le versement du FCTVA sur les dépenses d'entretien (28 999,57 € soit + 27 165 €)

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **2 864 011,56 €** et accusent une baisse conséquente de 26,13 % (-1 013 303 €) due à l'absence de réclamation d'indemnités pour occupation sans droit ni titre en 2024 (- 1 M€).

Ce chapitre enregistre également :

- la redevance portuaire (2 516 719 € soit + 44 487 €),
- les différentes redevances des concessionnaires (lots de plage, cinéma, tennis, affichage) pour 163 681 €,
- les revenus des immeubles (- 86 419 € du fait de changements d'imputations) ;
- et divers produits dont les remboursements de sinistres.

Les recettes spécifiques (chapitre 77) s'élèvent à **14 347 €**, en baisse de 122 766 €.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs (347 € contre 130 686,80 € en 2023 correspondant à une régularisation d'écritures de taxes foncières) et du produit des cessions immobilières et mobilières (14 000 € soit + 7 574 €).

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à **85 510,42 €** et baissent de 59 853 €.

Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

C – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250410-DCM20250410_03-DE

En 2024, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4 147 052,79 € (+658 824,69 €)**.

Les reports sur l'exercice 2025 s'élèvent à 11 893 569,41 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 908 710,22 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 004 757,82 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 716 465,57 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 448 924,78 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 68 194,40 € (ravalements de façades 13 023,16 €, participations DECI versées à la CCGST 55 171,24 €).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20/21/23/204) s'élèvent à **3 142 294,97 €** auxquels s'ajoutent les reports sur l'exercice 2025 (11 893 569,41 €) et se répartissent comme suit :

	CFU	Reports
CHAPITRE 20 (immobilisations incorporelles)	448 924,78 €	412 115,84 €
Frais études	333 825,58 €	326 797,76 €
Concessions et droits similaires	57 069,69 €	10 594,08 €
Frais de document urbanisme PLU	47 797,63 €	73 752,00 €
Annonces et insertions	10 231,88 €	972,00 €
CHAPITRE 204 (subventions d'équipement versées)	68 194,40 €	308 935,12 €
Subventions façades	13 023,16 €	0,00 €
Participations versées à l'EPCI	55 171,24	308 935,12 €

	CFU	Reports
CHAPITRE 21 (immobilisations corporelles)	716 465,57 €	120 931,77 €
Véhicules & engins	152 305,28 €	32 663,78 €
Autres matériels (tous services)	75 946,42 €	30 675,43 €
Matériel de bureau & informatique PM	67 181,09 €	0,00 €
Voirie matériel, mobilier urbain	66 825,34 €	1 560,00 €
Equipements cuisines, cantines & EAL	65 811,07 €	1 612,99 €
Acquisitions foncières	63 065,00 €	35 358,00 €
Equipement Police Municipale & CCFF	62 147,96 €	3 960,60 €
Matériel de bureau & informatique, mobilier (divers services)	61 447,86 €	5 114,79 €
Matériel & mobilier écoles	27 835,87 €	959,72 €
Plantations & matériels espaces verts	27 732,12 €	8 650,80 €
Equipement CMM, manifestations, culture	25 119,46 €	109,98 €
Equipements sportifs	21 048,10 €	265,68 €

	CFU	
CHAPITRE 23 (travaux)	1 908 710,22 €	1 908 710,22 €
Parc Marceau, plateau Plein Soleil, voie cyclable	790 256,68 €	883 854,00 €
Travaux écoles, crèches, cantines	390 359,33 €	3 472 857,43 €
Autres travaux de bâtiments divers	213 388,31 €	120 619,41 €
Marché à commande - voirie	199 507,37 €	281 442,49 €
Voiries, réseaux : traçages, divers	122 640,65 €	373 391,92 €
Réhabilitation Hôtel de ville, extension CTM	77 180,74 €	2 854 655,83 €
Vidéoprotection & fibre	53 381,87 €	96 568,08 €
Equipements sportifs	35 117,67 €	12 081,18 €
Eclairage public	26 877,60 €	188 575,22 €
Travaux de voirie & réseaux PUP	0,00 €	2 767 541,12 €

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- les travaux de dépollution du sol pour la crèche de Cogolin Plage et la création d'une voie d'accès à la crèche Plein Soleil haut : 120 189,96 €
- les travaux de VRD au CTM : 70 232,40 €
- l'aménagement du parc Marceau : 64 812,00 €
- la réfection d'un tapis d'enrobés devant le collège Gérard Philipe : 44 317,20 €
- des travaux de signalisation horizontale et verticale sur voies communales : 40 967,64 €
- la création de places de stationnement avenue du Subeiran : 33 412,80 €
- la réfection de l'enrobé rue Mireille : 30 411,48 €
- la création de bateaux sur les passages piétons : 27 064,08 €
- la réfection de l'espace devant les nouveaux locaux du CCAS : 21 385,20 €

et pour le reste :

- des travaux dans les écoles et les cantines pour 390 359,33 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles, la pose de panneaux acoustiques et la réfection des sols dans les cantines et des travaux de peinture dans les différents sites, montant auquel s'ajoutent l'extension du groupe scolaire du Rialet (3,4 M€ en reports)
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 213 388,31 €
- des travaux dans les équipements sportifs pour 35 117,67 € avec notamment la rénovation de l'éclairage de sécurité au COSEC
- des travaux d'éclairage public pour 26 877,60 € avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED, dans le cadre d'un marché global sur performance à compter de fin 2024.

D – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **4 925 416,81 €** et se répartissent comme suit :

Le chapitre 10 (dotations, participations) s'élève à **4 497 778,75 €**, en baisse de 486 767,91 € et représente plus de 91% des recettes réelles de la section.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (3,85 M€ au lieu de 4,25 M€ en 2023), le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 259 609,11 € (-159 555,52 €) et du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 388 169,64 € (+72 787,61 €).

Le **chapitre 16** s'élève à **3 538,07 €** correspondant à des cautions en occupants (parking, galerie Raimu etc...).

Le **chapitre 13** (subventions, participations) s'élève à **423 263,30 €** et diminue de 206 682,37 €. Il s'agit notamment de la participation pour amendes de police (209 799 € soit +37 940 €), des subventions :

- du département pour les travaux de la galerie du Rialet (83 564,05 €)
- de la région pour la rénovation énergétique du Château (57 720 €)
- de la banque des territoires pour le cofinancement de différentes études (34 310,25 €)
- de l'Etat pour le financement de l'équipe pré opérationnelle PVD (17 870 €) et la rénovation du monument aux morts (4 000 €).

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 1,25 M€ du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet,
- 376 688 € pour l'Etat (DSIL extension du groupe scolaire Le Rialet),
- 350 000 € du département pour le parc Marceau (150 000 €) et le plateau Plein Soleil (200 000 €),
- 264 322 € de la région pour la voie cyclable (172 600 €), le plateau Plein Soleil (83 900 €) et l'équipement de la PM (7 822 €),
- 185 500 € de la CCGST pour la voie cyclable,
- et 1 721 415 € pour les PUP des Coustelins et des Fourches.

Les **reports sur l'exercice 2025** s'élèvent 4 469 189,92 €.

E - L'ENDETTEMENT

Au 31/12/2024, la **dette communale se compose de 12 emprunts** (5 de moins qu'en 2023) et s'élève à 5 151 400,89 € (contre 6 154 845,16 € au 31/12/2023).

La dette est à **taux fixe pour plus de 88,5 %**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette et son taux moyen est de 2,56 % ; pour le reste, il s'agit de la dette indexée sur le livret A pour 6,4 % (avec un taux moyen de 4 %) et d'emprunts à taux variable pour un peu plus de 5 % avec un taux moyen de 4,69 %.

La dette est classée **en risque faible à 100 %** selon la charte de bonne conduite (A1).

La capacité de désendettement totale* est de 1,19 an en 2024 (contre 1 an en 2023).

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Variation
La dette globale est de :	6 154 845,16 €	5 151 400,89 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	2,89 %	2,76 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	8 ans et 9 mois	8 ans et 5 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	4 ans et 6 mois	4 ans et 4 mois	↓

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

F - PRINCIPAUX RATIOS :

En 2024, la population légale de la commune était de 11 953 habitants (contre 12 007 en 2023)



	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 378,85	1 203
Produit des impositions directes/population	964,62	661
Produit des impositions directes + reversements/population	1 032,10	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 749,80	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	263,85	364
Encours de dette/population	514,92	820
DGF/population	131,12	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,89%	58,9%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	83,60%	91,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,02%	25,7%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio d'endettement)	29,43%	57,9%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	21,20%	
Taux d'épargne nette (EB- remboursement annuel dette en capital) /RRF	16,40%	
Capacité de désendettement (encours de dette / EB)	1,39	



NOTE DE PRESENTATION SY

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

*Sommaire :**I. Le cadre général**II. La section de fonctionnement**III. La section d'investissement**IV. Les données synthétiques – Récapitulation***I. Le cadre général**

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune de Cogolin a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique.

La loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Par ailleurs, l'application du référentiel M57 a été généralisée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le compte financier unique 2024 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc...) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250410-DCM20250410_03-DE

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 684 298,50 €	Recettes des services	1 890 442,90 €
Dépenses de personnel	9 870 269,63 €	Subventions et participations perçues	1 856 951,11 €
Subventions et participations versées	1 118 093,19 €	Impôts et taxes	14 204 063,20 €
Dépenses financières	156 520,18 €	Recettes spécifiques	14 347,00 €
Dépenses spécifiques	11 699,13 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	85 510,42 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	720 103,79 €	Autres recettes de gestion courante (domaine)	2 864 011,56 €
Total dépenses réelles	16 560 984,42 €	Total recettes réelles	20 915 326,19 €
		Excédent n-1 reporté	2 380 446,68 €
Ecritures d'ordre entre sections (amortissements, plus-values de cessions)	808 480,72 €	Ecritures d'ordre entre sections (travaux en régie, moins-values de cessions)	79 640,05 €
Total général	17 369 465,14 €	Total général	23 375 412,92 €

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **excédent de 6 005 947,78 €** (contre 6 230 446,68 € en 2023).

DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **16 560 984,42 €** et enregistrent une augmentation de **5,08 %** par rapport au compte financier 2023.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) augmentent 5,32 % (+236 684,09 €) et représentent 28,29 % des dépenses réelles.

La hausse la plus importante concerne les fournitures diverses (+91 461 €).

Au sein de celles-ci, on trouve des dépenses pour l'achat de vaisselle pour se conformer à la loi Egalim pour 12 075 €, le reste correspondant à des dépenses diverses pour le fonctionnement des services (notamment pour les travaux en régie, par exemple l'aménagement du parc Marceau) ou les réparations de matériel.

Les achats de prestations de service augmentent quant à eux d'environ 84 851 €, avec notamment la mise en scène des décors de Noël et les différentes animations.

Viennent ensuite les dépenses d'alimentation pour la restauration scolaire (+58 371 €), les combustibles (+ 50 235 €), les honoraires divers (+48 746 €) et les cotisations d'assurance dommages aux biens et RC (+41 325 €).

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59,89 %, contre 58,9 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL 2023) avec 255 agents au 31/12/2024 (soit 6 agents de plus qu'au 31/12/2023) et évoluent d'environ 432 612 € soit + 4,58% par rapport à 2023.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 118 093,19 €**, en hausse de 18,55 % (+174 982 €), du fait principalement de l'augmentation de la participation communale à la gestion des crèches (+200 826 €), des subventions aux associations (+39 413 €) et des indemnités et charges des élus (+18 494 €).

Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des charges qui étaient exceptionnelles en 2023 avec les transactions pour impôts sur les marchés de l'alimentation et des produits ménagers (-35 464 €), et des subventions (-50 300 €).

Les frais financiers s'élèvent à **156 520,18 €**, en baisse de 32 233 € (-17,08 %).

Au 31/12/2024, la dette communale s'élève à 5 151 401 € et se compose de 12 emprunts (5 de moins qu'en 2023).

Les charges spécifiques s'élèvent à **11 699,13 €** (+ 9 440 €).

Ce chapitre ne concerne plus que les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

Les autres dépenses (atténuations de produits) s'élèvent à **720 103,79 €** soit en baisse d'environ 21 000 € par rapport à 2023 du fait que le reversement de la part départementale de la taxe de séjour est désormais réalisé par écritures extra budgétaires.

Le reste correspond à des dégrèvements de THLV (+ 5664 €) et au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € qui demeure inchangé.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **20 915 326,19 €** et enregistrent une baisse de **4,16 % (-907 026,09 €)** par rapport à 2023.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à **1 890 442,90 €**, en légère hausse (+13 322,21 €) par rapport à 2023.

Le chapitre des impôts et taxes (chapitre 73) comprend l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2023.

La fiscalité locale (chapitre 731) représente un total de **13 378 033,76 €** en augmentation de 1,57 % (+ 206 883,30 €).

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes (incluant les rôles supplémentaires) pour **11 281 535 €**, soit + 3,77 % (+ 409 679 €) avec la revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 %,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 181 792 € soit -181 162,91 € (-13,29 %),
- et diverses autres taxes pour un total de 914 706,56 € (-21 633 €) : taxe de séjour (267 876,21 € soit -23 385 €), taxe sur l'électricité (431 274,22 € soit -54 786 €), redevances d'occupation du domaine public pour les marchés forains (82 188,45 € soit + 36 486 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (133 367,68 € soit + 20 052 €).

Le produit des contributions directes (11 281 535 €) se décompose comme suit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 2 080 928 € (-3,22 %, la THLV n'étant plus perçue par la commune)
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9 075 288 € (+5,21 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 88 423 € (+3,82 %)
- Rôles supplémentaires sur exercices antérieurs : 26 763 €

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 856 951,11 €**, en hausse de 3,84 % (soit + 68 690 €).

En effet, l'encaissement de la compensation pour perte de THLV (143 250 €) vient compenser la baisse de diverses dotations ou participations comme la DGF (-57 396 €), la participation de l'Etat au poste de chef de projet PVD et autres participations (-52 195 €).

Ce chapitre enregistre également la participation pour les dispositifs de recueil de titres sécurisés (28 616 € soit + 10 116 €) et le versement du FCTVA sur les dépenses d'entretien (28 999,57 € soit + 27 165 €)

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **2 884 011,56 €** et accusent une baisse conséquente de 26,13 % (-1 013 303 €) due à l'absence de réclamation d'indemnités pour occupation sans droit ni titre en 2024 (- 1 M€).

Ce chapitre enregistre également :

- la redevance portuaire (2 516 719 € soit + 44 487 €),
- les différentes redevances des concessionnaires (lots de plage, cinéma, tennis, affichage) pour 163 681 €,
- les revenus des immeubles (- 86 419 € du fait de changements d'imputations) ;
- et divers produits dont les remboursements de sinistres.

Les **recettes spécifiques** (chapitre 77) s'élèvent à **14 347 €**, en baisse de 122 766 €.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs (347 € contre 130 686,80 € en 2023 correspondant à une régularisation d'écritures de taxes foncières) et du produit des cessions immobilières et mobilières (14 000 € soit + 7 574 €).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à **85 510,42 €** et baissent de 59 853 €.

Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement de taxes ou dotations	0,00 €	Taxe d'aménagement	259 609,11 €
Remboursement d'emprunts & cautions	1 004 757,82 €	Emprunt & cautions	3 538,07 €
Travaux de bâtiments	716 046,05 €	Mise en réserves	3 850 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	1 170 758,75 €	FCTVA	388 169,64 €
Frais d'études et logiciels	448 924,78 €	Produits des amendes de police	209 799,00 €
Matériels & acquisitions foncières	716 465,57 €	Subventions d'équipement reçues	213 464,30 €
Subventions d'équipement versées	68 194,40 €		
Autres dépenses	21 905,42 €	Autres recettes	836,69 €
Total dépenses réelles	4 147 052,79 €	Total recettes réelles	4 925 416,81 €
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	4 804 057,07 €
Écritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	265 265,05 €	Écritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	994 105,72 €
Total général	4 412 317,84 €	Total général	10 723 579,60 €

En investissement, le résultat de clôture de la section est excédentaire et s'élève à **6 311 261,76 €** (contre 4 804 057,07 € en 2023).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 083-218300424-20250410-DCM20250410_03-DE

En 2024, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 4 117 893,41 €.
Les reports sur l'exercice 2025 s'élèvent à 11 893 569,41 €.

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 1 908 710,22 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 1 004 757,82 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 716 465,57 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 448 924,78 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 68 194,40 € (ravalements de façades 13 023,16 €, participations DECI versées à la CCGST 55 171,24 €).

Les principales réalisations de l'année 2024 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- les travaux de dépollution du sol pour la crèche de Cogolin Plage et la création d'une voie d'accès à la crèche Plein Soleil haut : 120 189,96 €
- les travaux de VRD au CTM : 70 232,40 €
- l'aménagement du parc Marceau : 64 812,00 €
- la réfection d'un tapis d'enrobés devant le collège Gérard Philipe : 44 317,20 €
- des travaux de signalisation horizontale et verticale sur voies communales : 40 967,64 €
- la création de places de stationnement avenue du Subeiran : 33 412,80 €
- la réfection de l'enrobé rue Mireille : 30 411,48 €
- la création de bateaux sur les passages piétons : 27 064,08 €
- la réfection de l'espace devant les nouveaux locaux du CCAS : 21 385,20 €

et pour le reste :

- des travaux dans les écoles et les cantines pour 390 359,33 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles, la pose de panneaux acoustiques et la réfection des sols dans les cantines et des travaux de peinture dans les différents sites, montant auquel s'ajoutent l'extension du groupe scolaire du Rialet (3,4 M€ en reports)
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 213 388,31 €
- des travaux dans les équipements sportifs pour 35 117,67 € avec notamment la rénovation de l'éclairage de sécurité au COSEC
- des travaux d'éclairage public pour 26 877,60 € avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED, dans le cadre d'un marché global sur performance à compter de fin 2024.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 925 416,81 € et se répartissent comme suit :

- Les **dotations, fonds & réserves** qui représentent plus de 91 % des recettes réelles de la section, s'élèvent à 4 497 778,75 €.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (3,85 M€ au lieu de 4,25 M€ en 2023), le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 259 609,11 € (-159 555,52 €) et du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 388 169,64 € (+72 787,61 €).

- Les **subventions** pour 423 263,30 €

Il s'agit notamment de la participation pour amendes de police (209 799 € soit +37 940 €), des subventions :

- du département pour les travaux de la galerie du Rialet (83 564,05 €)
- de la région pour la rénovation énergétique du Château (57 720 €)
- de la banque des territoires pour le cofinancement de différentes études (34 310,25 €)
- de l'Etat pour le financement de l'équipe pré opérationnelle PVD (17 870 €) et la rénovation du monument aux morts (4 000 €)

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 1,25 M€ du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet,
 - 376 688 € pour l'Etat (DSIL extension du groupe scolaire Le Rialet),
 - 350 000 € du département pour le parc Marceau (150 000 €) et le plateau Plein Soleil (200 000 €),
 - 264 322 € de la région pour la voie cyclable (172 600 €), le plateau Plein Soleil (83 900 €) et l'équipement de la PM (7 822 €),
 - 185 500 € de la CCGST pour la voie cyclable,
 - et 1 721 415 € pour les PUP des Coustelins et des Fourches.
- Les **dépenses financières** s'élèvent à **3 538,07 €** correspondant à des cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu etc...).

En effet, cette année encore, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

IV. Les données synthétiques du compte financier 2024 – Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 369 465,14	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 375 412,92
DEPENSES REELLES	16 560 984,42	RECETTES REELLES	20 915 326,19
		Résultat 2023 reporté	2 380 446,68
DEPENSES D'ORDRE	808 480,72	RECETTES D'ORDRE	79 640,05
Résultat cumulé			6 005 947,78
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 412 317,84	RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 723 579,60
DEPENSES REELLES	4 147 052,79	RECETTES REELLES	4 925 416,81
		Résultat 2023 reporté	4 804 057,07
DEPENSES D'ORDRE	265 265,05	RECETTES D'ORDRE	994 105,72
Résultat cumulé			6 311 261,76
Reports	11 893 569,41	Reports	4 469 189,92

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 615 197,09	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 222 540,11
DEPENSES REELLES	16 644 007,99	RECETTES REELLES	21 561 390,63
DEPENSES D'ORDRE	971 189,10	RECETTES D'ORDRE	106 564,70
		Résultat 2023 reporté	2 554 584,78
Résultat cumulé			6 607 343,02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 759 225,71	RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 596 529,38
DEPENSES REELLES	4 467 036,01	RECETTES REELLES	5 445 897,62
DEPENSES D'ORDRE	292 189,70	RECETTES D'ORDRE	1 156 814,10
		Résultat 2023 reporté	4 993 817,66
Résultat cumulé			6 837 303,67
Reports	11 921 069,41	Reports	4 469 189,92

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2024, la **dette communale se compose de 12 emprunts** (5 de moins qu'en 2023) et s'élève à 5 151 400,89 € (contre 6 154 845,16 € au 31/12/2023).

La dette est à **taux fixe pour plus de 88,5 %**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Elle est classée **en risque faible à 100 %** selon la charte de bonne conduite (A1).

La capacité de désendettement totale* est de 1,19 an en 2024 (contre 1 an en 2023).

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Variation
La dette globale est de :	6 154 845,16 €	5 151 400,89 €	↓
Son taux moyen s'élève à :	2,89 %	2,76 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	8 ans et 9 mois	8 ans et 5 mois	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	4 ans et 6 mois	4 ans et 4 mois	↓

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	18 168 777	19 848 872	21 822 353	20 915 326
Epargne de gestion	3 472 228	4 421 181	6 251 808	4 503 319
Epargne brute	3 224 922	4 208 052	6 055 545	4 340 341
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	17,77 %	21,59 %	27,76 %	20,77 %
Epargne nette	1 952 015	2 950 077	4 831 892	3 336 897

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

On peut noter que les efforts de maîtrise des dépenses permettent de maintenir une épargne positive et d'améliorer l'épargne nette qui servira à financer le conséquent programme d'investissement qui figure en grande partie en reports sur l'exercice 2025.

e) Principaux ratios :
 En 2024, la population légale de la commune était de 11 953 habitants (contre 12 007 en 2023).

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 378,85	1 203
Produit des impositions directes/population	964,62	661
Produit des impositions directes + reversements/population	1 032,10	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 749,80	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	263,85	364
Encours de dette/population	514,92	820
DGF/population	131,12	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,89%	58,9%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	83,60%	91,2%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,02%	25,7%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio d'endettement)	29,43%	57,9%
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	21,20%	
Taux d'épargne nette (EB- remboursement annuel dette en capital) /RRF	16,40%	
Capacité de désendettement (encours de dette / EB)	1,39	